

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

04 JUILLET 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20221025-2022-63-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Affichage : 28/10/2022

EUROMÉTROPOLE
METZ

ORDRE DU JOUR

- Principes d'évaluation des charges transférées par la CLECT
- Composition actuelle de l'AC de Roncourt
- Evaluation des compétences
- Impacts sur l'AC de Roncourt

PRINCIPES D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES PAR LA CLECT

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)
04 JUILLET 2022

PRINCIPES D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES PAR LA CLECT

ARTICLE 1609 NONIÉS C DU CGI

- Évaluation de la charge financière (dépenses – recettes) dévolue à l’Eurométropole, du fait des compétences transférées par la commune de Roncourt
- Rédaction d’un rapport évaluant le coût net des charges transférées remis aux communes membres dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert.
- Adoption par les conseils municipaux dans un délai de 3 mois à la majorité qualifiée (2/3 des CM représentant 50 % de la pop. ou 50 % des CM représentant 2/3 de la pop).

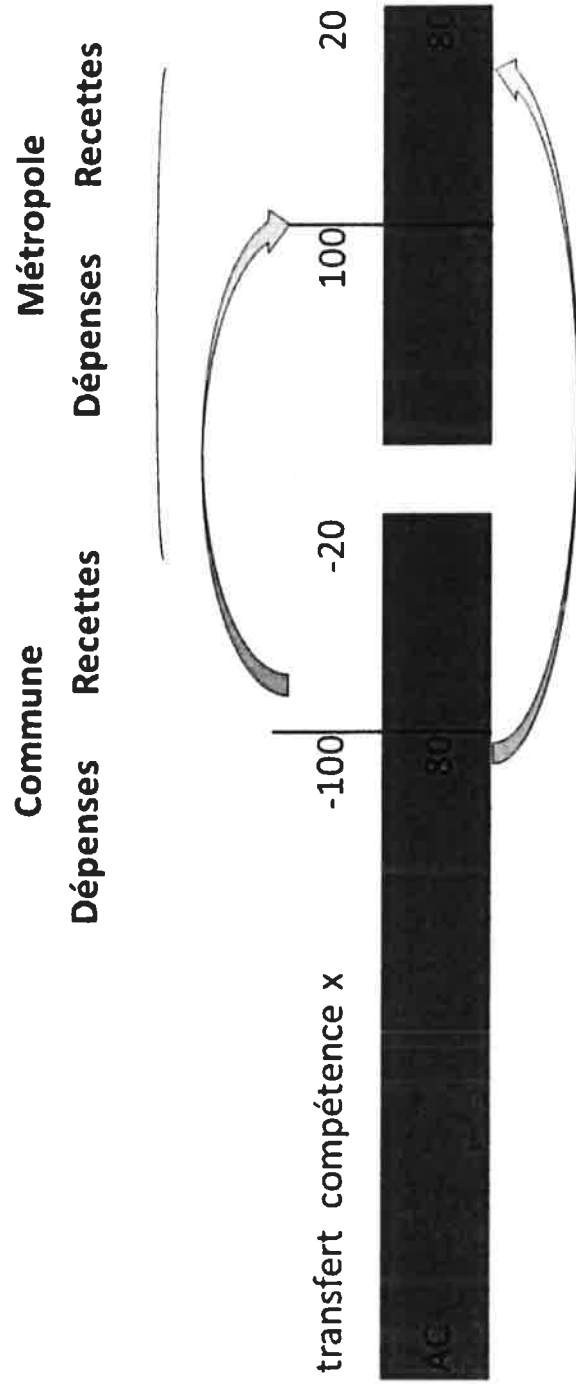
Toutes les communes doivent délibérer, qu’elles soient concernées ou non par le transfert.

INTRODUCTION DU MÉCANISME D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT

V de l'article 1609 nonies C du CGI

« Ces délibérations (fixant l'AC) peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculé par la CLECT conformément au cinquième alinéa du IV. »

INTRODUCTION DU MÉCANISME D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT



COMPOSITION ACTUELLE DE L'AC DE RONCOURT

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
04 JUILLET 2022

COMPOSITION ACTUELLE DE L'AC DE RONCOURT

Roncourt a transféré sa fiscalité économique en 2017 à la CCPOM pour un montant de 50 497 €.

Suite au transfert de compétence et aux variations de la CFE, la reprise de l'AC s'élève à **40 347 €** avant transferts à l'Eurométropole.

ÉVALUATION DES COMPETENCES TRANSFEREES

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
04 JUILLET 2022

EVALUATION DES COMPETENCES TRANSFEREES

Évaluation des transferts de charges réalisée par la CLECT de l'Eurométropole dans un délai de 9 mois à compter de la date d'adhésion, selon 3 hypothèses :

- 1/ La compétence évaluée était exercée par la CCPOM mais pas par l'Eurométropole
⇒ rétrocession des moyens financiers nécessaires à son exercice par la commune et modification de l'AC
- 2/ Le périmètre de la compétence évaluée est identique entre la CCPOM et l'Eurométropole
⇒ reprise de l'évaluation opérée par la CCPOM
- 3/ La compétence évaluée est exercée par l'Eurométropole mais pas par la CCPOM
⇒ évaluation par la CLECT et modification de l'AC

COMPÉTENCES A ÉVALUER

	Compétences reprises par la commune	Compétences exercées par l'EMM mais déjà évaluées par la CCPOM	Compétence à évaluer par la CLECT EMM
Petite enfance	X		
Mission Locale		X	
Eaux pluviales		X	
Voiries- espaces publics			X
Promotion du tourisme			X
Défense Extérieure contre l'Incendie			X
PLU/PLUi			X
Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz			X
Infrastructures et réseaux de télécommunications			X

**Petite enfance : non évaluée dans le cadre de l'AC par la CCPOM*



MISSION LOCALE

Cette compétence a déjà fait l'objet d'un impact dans l'AC de Roncourt dans son intercommunalité précédente (0 €).

Par conséquent, l'Eurométropole maintient cet impact dans l'AC et la CLECT n'a pas besoin de procéder à l'évaluation.

ASSAINISSEMENT – GESTION DES EAUX PLUVIALES

Pour la partie **assainissement**, la compétence est exercée par le syndicat Orne Aval dans lequel la métropole s'est substituée à la commune et dont les habitants paient la redevance d'assainissement.

Pour la **gestion des eaux pluviales**, la compétence est exercée par le syndicat Orne Aval, qui facture une quote-part à l'Eurométropole et dont l'évaluation a déjà été réalisée par la CCPOM pour un montant de **12 606 €** correspondant à la moyenne des contributions 2015, 2016, 2017.

VOIRIE – ESPACES PUBLICS

Principes :

1) Un transfert de charges calculé sur la base :

- en fonctionnement : du budget cible de Montigny-lès-Metz intégrant les dépenses et recettes réelles issues des CA et des coûts basés sur des ratios
- en investissement : coûts basés sur des ratios appliqués aux surfaces transférées

2) La charge d'investissement n'intègre que le coût de renouvellement des équipements transférés.

Les travaux d'embellissement devront faire l'objet d'un accord de financement entre Metz Métropole et Roncourt.

VOIRIE – ESPACES PUBLICS

Chiffres de base pour Roncourt :

- Surface voiries transférées (incluant lotissement sodevam) : 23 150 m²
- Espace verts (en agglo, incluant lotissement sodevam) : 4 850 m²
- Surface Trottoirs CNE (incluant lotissement sodevam) : 6 550 m²
- Surface Trottoirs ex RD en agglo : 9 900 m²
- Linéaire bordures CNE (incluant lotissement sodevam) : 5 400 ml
- Linéaire bordures ex RD en agglo : 4 600 ml
- Piste cyclable (SDC) : 0
- Ouvrage d'Art : 0
- Arbres +5m : 8 U
-5m : 13 U



VOIRIE – ESPACES PUBLICS

Résultats Fonctionnement :

Dépenses voirie : - 4 612 €

Moyen support 4% : - 184 €

Total : - 4 797 €

Résultats Investissement :

Dépenses voirie : - 24 342 €

Charges structure 4 % : - 974 €

FCTVA : 3 993 €

Total : -21 322 €

Proposition de minoration de :

l'AC de fonctionnement de - 4 797 €

Dépense nouvelle pour la commune :

L'AC d'investissement de - 21 322 €



VOIRIE ESPACES PUBLICS – DÉCISION

Approbation de la méthodologie et de l'évaluation du transfert de charges :

Les membres de la CLECT approuvent la proposition à 31 voix, dont 31 pour et 0 contre.

PROMOTION DU TOURISME

Aucune dépense sur la compétence tourisme mais perception de la Taxe Locale de Séjour (TLS) à compenser dans le cadre de l'AC.

Montant perçu par la commune en 2021 : 564,12 €

Proposition de majoration de :
l'AC de fonctionnement de 564 €

PROMOTION DU TOURISME – DÉCISION

Approbation de la méthodologie et de l'évaluation du transfert de charges :

Les membres de la CLECT approuvent la proposition à 31 voix, dont 31 pour et 0 contre.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

22 poteaux incendie (PEI) sur Roncourt

Fonctionnement : Application d'un coût d'entretien pondéré pour 40 HT et 48 €
TTC / PEI

Total : - 607 €

Investissement : Application d'un coût de renouvellement unitaire annualisé pour
23 € HT et 27,6 € TTC / PEI

Dépense : - 1 056 €

FCTVA : 174 €

Total : - 882 €

Proposition de minoration de :
l'AC de fonctionnement de – 607 €
Dépense nouvelle pour la commune :
L'AC d'investissement de – 882 €

DECI – DÉCISION

Approbation de la méthodologie et de l'évaluation du transfert de charges :

Les membres de la CLECT approuvent la proposition à 31 voix, dont 31 pour et 0 contre.

PLU/PLUI

Rappel des modalités des charges transférées :
Budget cible de 377 840 € réparti entre les communes en fonction de :
60 % population
10 % superficie
30 % zones u

Majoration du budget cible de 2 556 € correspondant à la part impactée à Roncourt

Nouveau budget cible = 380 396 €
Proposition de minoration de :
l'AC de fonctionnement de – 2 556 €

PLU/PLUI – DÉCISION

Approbation de la méthodologie et de l'évaluation du transferts de charges :

Les membres de la CLECT approuvent la proposition à 31 voix, dont 31 pour et 0 contre.

CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

La compétence est exercée par le SMEOM.

	Roncourt
R1 électricité	perçue par le SMEOM
RODP électricité	215,00 €
TCCFE	8 195 € *
R1 gaz	Pas de R1 dans le contrat
RODP gaz	263,00 €
TOTAL	8 673 €

**Montant à compenser dans le cadre des AC 2023, la commune percevra la TCCFE en 2022 par le biais du SMEOM.*

CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ – DÉCISION

Approbation de la méthodologie et de l'évaluation du
transfert de charges :

Les membres de la CLECT approuvent la proposition à
31 voix, dont 31 pour et 0 contre.

SYNTHÈSE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RONCOURT

AC de fonctionnement 2022 : 33 288 €

AC de fonctionnement	AC de départ	Promotion du tourisme	Voirie	DECI	PLU/PLUI	Energie	AC
RONCOURT	40 347 €	564 €	- 4 797 €	-607 €	- 2 697 €	478 €	33 288

AC d'investissement 2022 : -22 204 €

AC d'investissement	Voirie	DECI	AC à verser
RONCOURT	-21 322 €	- 882	-22 204 €

SYNTHÈSE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RONCOURT

AC de fonctionnement 2023 : 41 483 €

AC de fonctionnement	AC de départ	Promotion du tourisme	Voirie	DECI	PLU/PLUI	Energie	AC
RONCOURT	40 347 €	564 €	- 4 797 €	-607 €	- 2 697 €	8 673 €	41 483 €

AC d'investissement 2023 : -22 204 €

AC d'investissement	Voirie	DECI	AC à verser
RONCOURT	-21 322 €	- 882	-22 204 €

CLECT DU 4 JUILLET 2022 – RAPPORT FINAL SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES SUITE À L'ADHÉSION DE RONCOURT

Le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Patrick GRIVEL
Maire de Laquenexy



